



Public

Toute personne s'interrogeant sur son devenir professionnel, son évolution et/ou son projet de formation peut bénéficier d'un bilan de compétences.

Cela concerne les salariés du secteur privé en CDD, CDI ou intérim, les agents de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, les non-salariés (indépendants, professions libérales, commerçants, artisans, etc.) ainsi que les demandeurs d'emploi indemnisés ou non.

Objectifs

Construire un projet professionnel en cohérence avec vos aspirations, compétences, capacités et potentiels de façon pertinente avec la réalité de l'environnement socio-économique.

Le projet peut être une évolution en mobilité interne ou vers une autre entreprise avec le même métier ou encore un changement d'activité avec un plan d'actions.

L'objectif est aussi de mieux se connaître et de gagner en confiance.

Pré-requis

- Engagement volontaire dans la démarche.
- Toute personne souhaitant agir sur son orientation professionnelle.

Lieu

- En présentiel au 6 boulevard Carpeaux à Valenciennes ou ailleurs selon la situation.
- En appel visio/téléphone partiellement ou en totalité selon les contextes.

Durée

- De 14 à 24 heures via des entretiens individuels.
- Un travail personnel est à prévoir durant la prestation.
- Possibilité d'effectuer la prestation sur le temps de travail avec l'accord de l'employeur ou hors temps de travail selon les situations.

Coût / Financement

Selon votre situation, le prix et la durée de la prestation peuvent varier.

Types de financement possibles :

CPF (Compte Personnel de Formation), France Travail, FAF, AGEFIPH, ANFH, OPCO, CSP, employeur, financement personnel.

Conditions de financement via le CPF

- Plafond de financement

Le bilan est financé par l'argent dont vous disposez sur votre CPF, dans la limite de 1 600 € maximum.

Ce plafond concerne exclusivement les droits CPF issus de votre alimentation annuelle.

Les autres financements possibles (employeur, OPCO, France Travail, etc.) ne sont pas concernés par ce plafond et peuvent venir compléter si nécessaire.

- Condition d'éligibilité



Pour bénéficier d'un financement CPF, vous ne devez pas avoir obtenu de financement pour un bilan de compétences au cours des cinq dernières années.

- Ce que le CPF prend en charge

Le CPF finance uniquement les heures d'accompagnement réalisées par l'organisme.

Méthodes et supports pédagogiques

- Entretiens individuels et interactifs.
- Guide de réflexion, connaissance de soi.
- Tests de centres d'intérêt, outils d'auto-positionnement sur les valeurs et les compétences.
- Recherche documentaire sur les métiers, les formations, les débouchés et les entreprises du bassin d'emploi.
- Enquête métier
- Espace documentaire.
- Confidentialité des rendez-vous.

Modalités pédagogiques pour les personnes en situation de handicap

Selon votre situation, nous vous proposons un accompagnement personnalisé : deuil de l'ancien métier, lieu de rendez-vous adapté pour les personnes à mobilité réduite, mise en relation avec le réseau.

Résultats attendus de la formation

- Identifier ce sur quoi vous pouvez agir pour construire votre projet.
- Développer la confiance.
- Avoir des critères de choix professionnels.
- Savoir parler de soi et se reconnaître de la valeur.
- Mieux se connaître.
- Déterminer un projet de formation.
- Se préparer à la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Donner de la valeur à son parcours en identifiant ses compétences développées.
- Clarifier ses motivations, besoins et priorités.
- Mieux connaître ses atouts, ses compétences, ses qualités et ses points d'appuis.
- Identifier si le besoin de changement est conjoncturel ou structurel.
- Se positionner dans son entreprise en clarifiant ce à quoi vous voulez contribuer.
- Définir un plan d'actions.

Modalités d'évaluation

- Questionnaire d'évaluation à chaud lors de la dernière séance.
- Questionnaire d'évaluation et entretien de suivi à 6 mois (où en est le projet ?).

Modalités et délais d'accès

Contactez Violaine Moizard au 06 84 88 94 94 ou contact@moizardconseil.fr.

Je m'engage à vous informer tant sur le fond (vos attentes et la pédagogie de Moizard Conseil) que sur la forme (durée et coût).



Engagement déontologique

(Article L. 6313-4 du code du travail) respect du consentement et de la confidentialité ; charte déontologique.

Déroulement du bilan de compétences

Conformément à la loi du 31-12-1991 et au code du travail, la prestation se décline en trois phases :

- Phase d'analyse des besoins et planification
 - Analyse de la demande, définition de la problématique.
 - Déterminer le questionnement professionnel et l'objectif de la prestation.
 - Définir le cadre des rencontres et les étapes du bilan.
- Phase d'investigation autour des besoins exprimés en trois étapes
 1. Revisiter le parcours, l'histoire professionnelle, la situation actuelle.
 2. Identifier les motivations, les centres d'intérêts, les compétences.
 3. Le projet :
 - Identifier le potentiel et les aspirations actuelles.
 - Repérer les éléments de son expérience transférables aux nouvelles situations professionnelles envisagées.
 - Identifier des pistes de métier et d'emploi, s'informer, rencontrer des professionnels.
 - Identifier les atouts pour aboutir et les axes à développer, les besoins de formation, mettre en valeur ses compétences par le CV.
- Phase d'organisation de la réalisation du projet
 - Définir les points d'appui et les étapes pour l'aboutissement du projet.
 - Donner des axes d'action.
 - Baliser l'évolution professionnelle.
 - Élaboration d'un document de synthèse.

Les conclusions du bilan de compétences sont la propriété du bénéficiaire.

Spécificité : Méthodologie orientée sur le *projet de vie* à la recherche d'un équilibre global.

Certification Qualiopi N° 2020/88006.4 valable jusqu'au 17-09-2027